

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 498

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 16 A, insérer l'article suivant:**

À l'intitulé du titre II, substituer aux mots :

« conseillers intercommunaux »

les mots :

« délégués des communes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement terminologique de conséquence.